Règlement Financier Année 2026/2027

1 Montant de la contribution :

Suite au protocole d'accord sur la mixité sociale et scolaire signé en mai 2023 par le Secrétariat général à l'enseignement catholique avec le Ministère de l'Éducation Nationale, l'établissement met en place, à compter de la rentrée 2026, une contribution modulée en fonction des capacités financières des familles. Le tarif varie en fonction du quotient familial des familles selon le barème suivant

	Quotient familial (en € / an)	Montant de la contribution annuelle (en € par élève et par an)
Tranche 1	Moins de 18 000 €	600
Tranche 2	Entre 18001 € et 25 000 €	910
Tranche 3	Entre 25001 € et 35 000 €	1160
Tranche 4	Plus de 35 001 €	1270

Comment déterminer son quotient familial ?

- Quotient familial = Revenu fiscal de référence / Nombre de parts fiscales
- Le revenu fiscal de référence et le nombre de parts sont indiqués sur votre déclaration d'impôt

Aucun justificatif n'est à fournir si vous relevez de la dernière tranche.

REMARQUE : En cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec Madame la directrice. Le chef d'établissement et le Bureau de l'OGEC sont habilités à accorder des remises, après étude du dossier. Cet examen se fait de façon confidentielle et seuls la directrice et le bureau de l'OGEC en sont informés.

2 Solidarité et financement des projets de rénovation de l'école

Un complément de participation, laissé à l'appréciation de chacun nous permet dans un esprit de **solidarité** de réduire les scolarités des familles en difficultés financières.

Nous vous proposons deux formes de don :

- **Don à la Fondation Saint Matthieu**
- Ou **ajout chaque mois d'une contribution personnelle et confidentielle**

3 Enseignement Anglais

Le montant de la contribution pour les cours d'anglais des élèves des classes de PS à GS est de 100 € par an. Elle s'établit à 140 € par an pour les élèves de CP au CM2.

4 Cantine :

- Un jour fixe par semaine, tarif annuel : 355 €
- Deux jours fixes par semaine, tarif annuel : 650 €
- Trois jours fixes par semaine, tarif annuel : 950 €
- Quatre jours fixes par semaine, tarif annuel : 1180 €

Le montant de la cantine est facturé chaque mois en fonction du nombre de repas à prendre et suivant le **planning hebdomadaire défini** à l'année par les parents (Modifiable de façon trimestrielle uniquement).
Possibilité d'acheter un carnet de 10 tickets de cantine au prix de **110,00 € le carnet** au secrétariat de l'Ecole. **Aucun ticket n'est vendu à l'unité.**

Les absences pour « classe transplantée » et les absences maladie **de plus de quatre jours** donneront lieu à une régularisation sur la facture. Les jours définis de cantine ne sont pas modulables.

5 Garderie (PS, MS et GS de maternelle) de 16h05 à 17h40, les lundis, mardi, jeudis et vendredis

- 1 jour fixe par semaine, tarif annuel : 185 €
- 2 jours fixes par semaine, tarif annuel : 300 €
- 3 jours fixes par semaine, tarif annuel : 430 €
- 4 jours fixes par semaine, tarif annuel : 560 €

Une garderie pour les enfants de maternelle est proposée de 16h05 à 17h45 **les lundis, mardis, jeudis et vendredis**.
Possibilité d'acheter un carnet de 10 tickets d'étude au prix de **90,00 € le carnet** au secrétariat de l'Ecole. **Aucun ticket n'est vendu à l'unité.**
A noter : toute garderie commencée sera due

6 Étude (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) et garderie (PS, MS et GS de maternelle) de 16h15 à 17h40, les lundis, mardi, jeudis et vendredis

- 1 jour fixe par semaine, tarif annuel : 190 €
- 2 jours fixes par semaine, tarif annuel : 305 €
- 3 jours fixes par semaine, tarif annuel : 440 €
- 4 jours fixes par semaine, tarif annuel : 580 €

Une étude divisée en :
Une garderie pour tous les enfants de 16h15 à 16h45 et une Étude dirigée pour les élémentaires de 16h45 à 17h45 **les lundis, mardis, jeudis et vendredis**.
Possibilité d'acheter un carnet de 10 tickets d'étude au prix de **95,00 € le carnet** au secrétariat de l'Ecole. **Aucun ticket n'est vendu à l'unité.**
A noter : toute étude commencée sera due

7 Garderie du soir pour tous les élèves de 17h45 à 18h25, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Le montant des tarifs TTC annuels est **:**

- 1 jour par semaine : 155 €
- 2 jours par semaine : 220 €
- 3 jours par semaine : 265 €
- 4 jours par semaine : 295 €

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Possibilité d'acheter un carnet de 10 tickets de garderie du soir au prix de **60,00 € le carnet** au secrétariat de l'Ecole. **Aucun ticket n'est vendu à l'unité.**

8 Cotisations diverses annuelles :

- APEL Saint Joseph par famille : 16,50 €
- Fédérations des APEL par famille : 13,50 €
- UGSEL par élève du CP au CM2 : 3,00 €
- COOPERATIVE par enfant/une fois par an : 50,00 €
- Eveil à la foi PS au CE1 : 10,00 €
- Catéchisme du CE2 au CM2 : 25,00 €

Les sorties scolaires réalisées dans l'année feront l'objet d'une facturation supplémentaire au mois de juin.

9 Versement inscription et réinscription :

A l'inscription de l'élève, une somme de 200,00 € est demandée (100 € de frais d'inscription non remboursable et 100 € d'arrhes sur la contribution annuelle).

Pour la demande de réinscription de l'élève l'année suivante, une somme de 100,00 € par enfant est demandée (non remboursable en cas de désistement) :

- Par chèque au mois de février,
- Somme déduite des frais de scolarité sur l'année suivante.

En cas de départ pendant l'année, la totalité de la scolarité est due dans son intégralité sauf accord de la direction de l'établissement.

10 Modalités et Règlements :

Le paiement s'effectue soit par virement (RIB de l'école envoyé sur demande) soit par prélèvement.
Une facturation mensuelle quel que soit votre mode de règlement sera établie au 10ème du montant du coût annuel.
Pour faciliter vos règlements et la gestion de la facturation, le prélèvement automatique est vivement recommandé.
En cas de rejet de prélèvement, le coût sera de 19,5 €